

## APPENDICE "EV"

DÉCLARATIONS STATUTAIRES CONCERNANT LE MÉMOIRE DE L'AGENCE  
INDIENNE DE DUCK-LAKE

Nous, Angus Baldhead et Harry Bighead, tous deux de l'agence indienne de Duck-Lake, dans la province de la Saskatchewan, déclarons solidairement et solennellement ce qui suit:

1. Vers le 26 mars de l'an de grâce 1947, le chef Don E. Gamble, de la bande Beardy, à l'agence de Duck-Lake, a convoqué une réunion de tous les Indiens de la bande en vue de rédiger un mémoire pour les Indiens de l'agence de Duck-Lake, et que nous étions tous deux présents à ladite réunion;

2. Quatre bandes étaient représentées à ladite réunion, savoir: celles de One-Arrow, Beardy, John Smith et James Smith;

3. Environ 30 personnes étaient présentes, parmi lesquelles se trouvaient M. N. J. McLeod, agent des Indiens, et le chef Donald Gamble, qui était assis à la table d'honneur;

4. Avant l'ouverture de la séance, M. McLeod a demandé à Joe Gamble, fils du chef Donald Gamble, de présider, et malgré la proposition de Joe Gamble d'élire un président, M. McLeod a insisté pour que Joe Gamble accepte la présidence;

5. Le secrétaire de l'agent des Indiens, M. Victor Heidegurgan, ou un nom semblable, était aussi présent et a fait office de secrétaire de la réunion; il a pris note de la discussion et préparé le mémoire;

6. Peu après l'ouverture de la séance, John Henry Eyahpaïse, membre de la bande, a demandé des explications sur la façon dont le mémoire serait préparé et proposé de faire mention du projet de mémoire de l'Union of Saskatchewan Indians; à la suite d'une discussion, M. McLeod a dit que ceux qui étaient pour l'Union of Saskatchewan Indians ou en relations avec ce mouvement C.C.F. feraient mieux de se préparer à partir;

7. Quelques instants plus tard, nous avons quitté la salle, de même qu'un grand nombre de membres de la bande, de sorte qu'il ne resta tout au plus que 10 à 15 membres à la réunion.

8. Nous nous sommes retirés à cause des remarques de M. McLeod et de sa domination de ladite assemblée, que nous considérons comme inconvenables.

Et nous faisons cette déclaration, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment, en vertu de la Loi de la preuve en Canada.

Déclaré devant moi dans la ville de Saskatoon,  
province de la Saskatchewan, ce 28<sup>e</sup> jour d'avril  
1947.

(Signé) ANGUS BALDHEAD.

(Signé) HARRY BIGHEAD.

[SCEAU]

(Signé) MORRIS C. SHUMIATCHER,

*Notaire dans et pour la province de la Saskatchewan.*